



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 10 mars 2026 à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud de la Ville de Brownsburg-Chatham, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

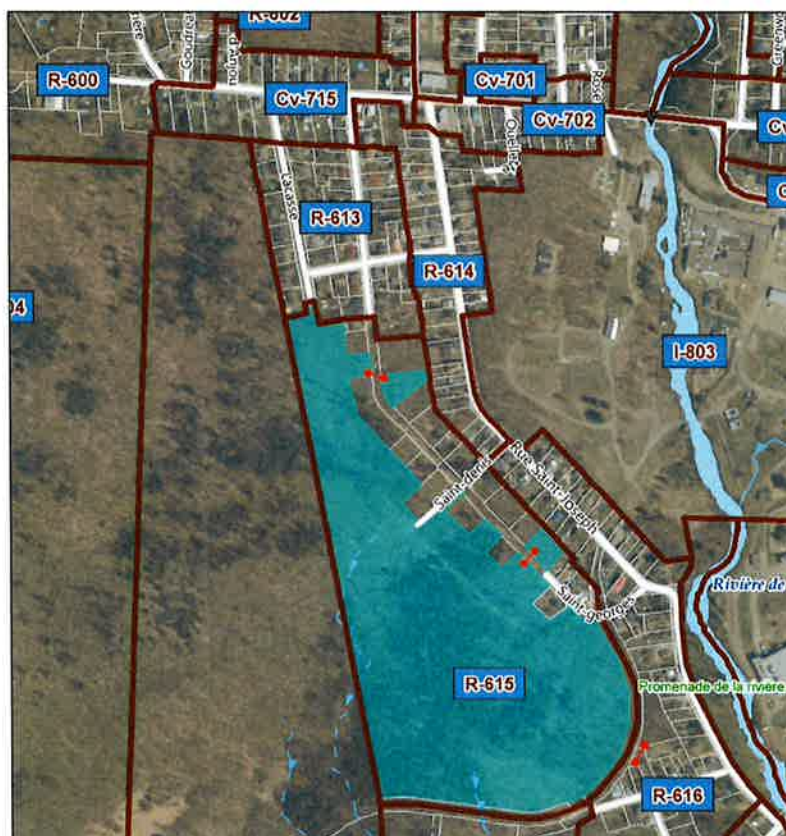
- | | |
|-----------|--|
| Número : | DM-2026-00030 |
| Adresse : | Lot projeté 6 721 120, situé sur la rue Lacasse |
| Lot : | Lot 4 234 857 du cadastre du Québec |
| Objet : | - Autoriser la création d'un cadastre de rue d'une largeur de 13 mètres, alors que l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'une rue locale doit avoir une emprise minimale de 15 mètres. |



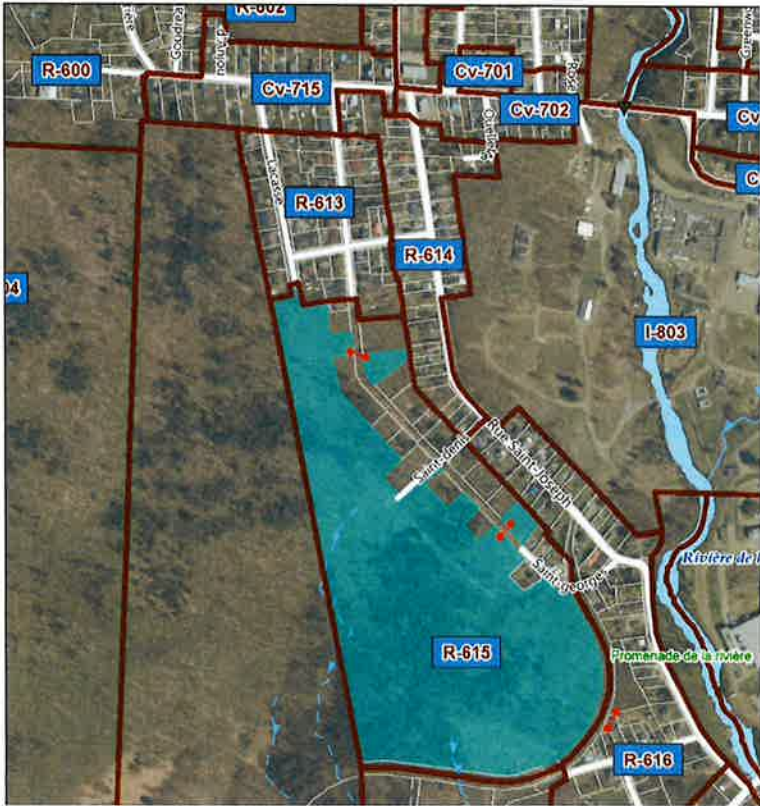
Número :	DM-2026-00031
Adresse :	Lot projeté 6 721 733, situé sur la rue Lacasse
Lot :	Lot 4 234 857 du cadastre du Québec
Objet :	- Autoriser la création d'un cadastre de rue d'une largeur de 13 mètres, alors que l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 exige qu'une rue locale dispose d'une emprise minimale de 15 mètres.

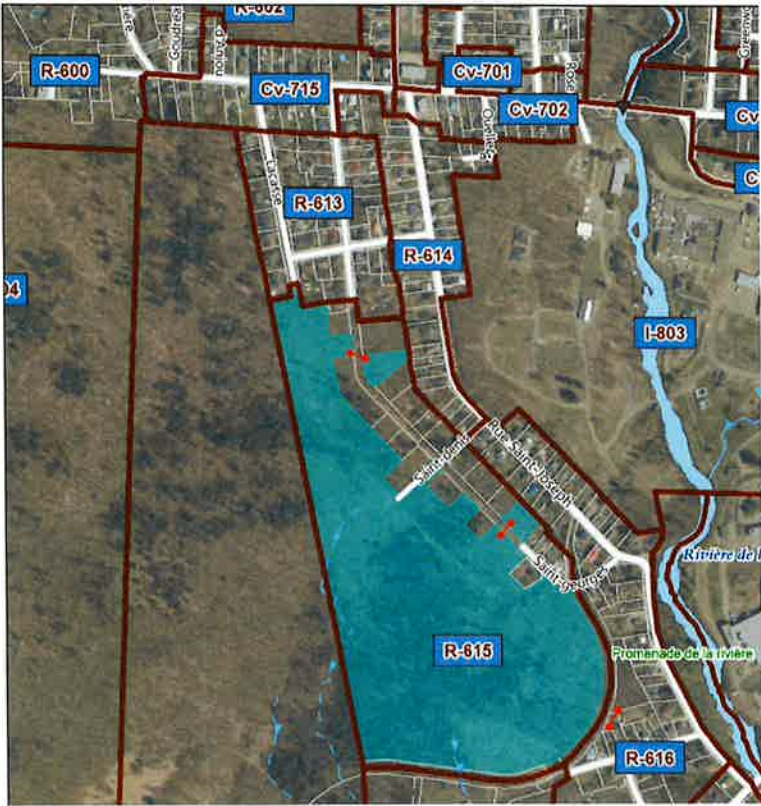


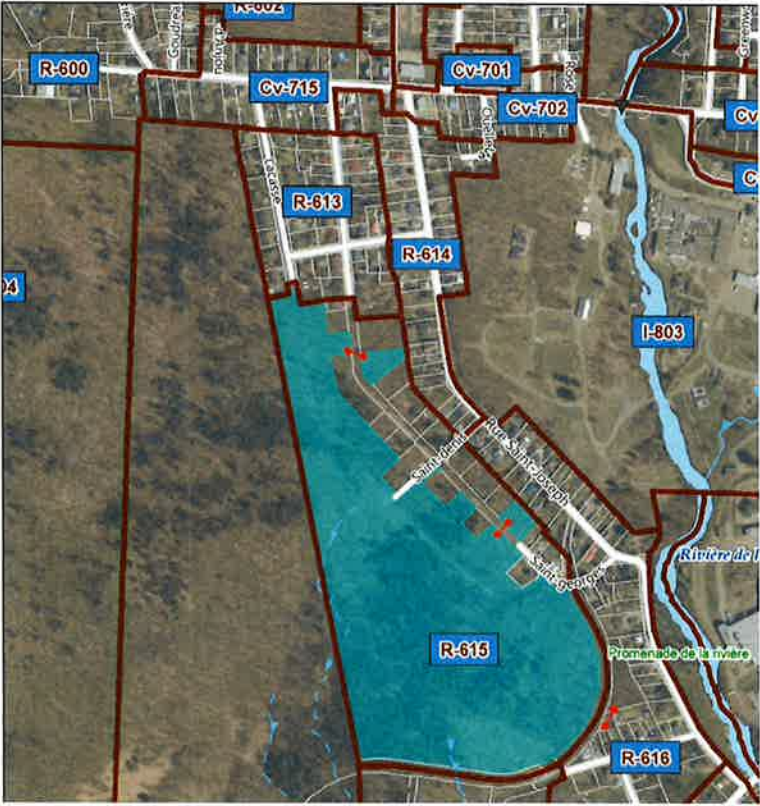
Numéro :	DM-2026-00032
Adresse :	Lot projeté 6 721 108, situé sur la rue Lacasse
Lot :	Lot 4 234 857 du cadastre du Québec
Objet :	- Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 27,46 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres.



Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2026-00033 Lot projeté 6 721 109, situé sur la rue Lacasse Lot 4 234 857 du cadastre du Québec - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 26,70 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres. 
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2026-00034 Lot projeté 6 721 110, situé sur la rue Lacasse Lot 4 234 857 du cadastre du Québec - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 26,59 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres. 

Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2026-00035 Lot projeté 6 721 111, situé sur la rue Lacasse Lot 4 234 857 du cadastre du Québec - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 26,59 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres. 
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2026-00036 Lot projeté 6 686 339, situé sur la rue Lacasse Lot 4 234 857 du cadastre du Québec - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 27,41 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres. 

Numéro : DM-2026-00037 Adresse : Lot projeté 6 686 340, situé sur la rue Lacasse Lot : Lot 4 234 857 du cadastre du Québec Objet : - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 26,61 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres.	
Numéro : DM-2026-00038 Adresse : Lot projeté 6 686 341, situé sur la rue Lacasse Lot : Lot 4 234 857 du cadastre du Québec Objet : - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 27,31 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres.	

Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2026-00039 Lot projeté 6 686 343, situé sur la rue Lacasse Lot 4 234 857 du cadastre du Québec - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 27,70 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres. 
Numéro : Adresse : Lot : Objet :	DM-2026-00040 Lot projeté 6 686 344, situé sur la rue Lacasse Lot 4 234 857 du cadastre du Québec - Autoriser la création d'un lot ayant une profondeur moyenne de 27,50 mètres, alors que l'article 4.1.3 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 prévoit qu'un lot desservi situé à l'intérieur d'une zone comprise dans l'aire d'affectation résidentielle doit posséder une profondeur minimale de 28 mètres. 

Numéro :	DM-2025-00725
Adresse :	Lot projeté 6 703 926, situé sur la route du Canton
Lot :	Lot 4 422 680 du cadastre du Québec
Objet :	- Autoriser des enseignes totalisant une superficie de 10,6 m², alors que l'article 6.3.2 du Règlement de zonage numéro 197-2013 stipule que la superficie maximale permise pour un usage autre que l'habitation est de 7,5 m².



Toute personne intéressée par les demandes de dérogation mineure peut soit être entendue au cours de la séance du conseil du 10 mars 2026, soit communiquer ses questions ou commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante : jrousseau@brownsburgchatham.ca au plus tard le 10 mars 2026 à 16 h 30.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 16 février 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 16 février 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16^e jour de février 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique